COMMUNE DE MONTCLERA
CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six le mercredi 20 mai, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCLERA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard REDOULES, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 mai 2026

Nombre de conseillers :	11	En exercice :	11
Présents :	9	Votants :	10

Présents : REDOULES Bernard, BLANCO Nicole, GIBILY Serge, LEGRAND Charline, BLONDEL Frédéric, LAFON Jean-Jacques, BERGOUNIOUX Francis, ROYER Laetitia, POCAT EARL Romaine

Absents excusés : TOURENNE Frédérique, ROULIN Marine pouvoir donné à POCAT EARL Romaine
Secrétaire de Séance : BLONDEL Frédéric

Chapitre délibérations

OBJET : Nomination d'un secrétaire de séance et Approbation du PV de la réunion du 29 avril 2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Nomme Monsieur BLONDEL Frédéric secrétaire de séance.

D'autre part, il convient d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du dernier Conseil Municipal
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité :
Approuve le procès-verbal de la séance du 29 Avril 2026

OBJET : Désignation correspondant défense

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que sur prescription de la Préfecture il convient de nommer un correspondant Défense communal qui sera le lien entre les différentes instances militaires et la commune.

Monsieur Serge GIBILY propose de poursuivre ce rôle qu'il occupe depuis 2023. Jean-Jacques LAFON propose de l'aider dans cette tâche.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les nominations de ces deux conseillers municipaux dans cette mission.

.

<u>OBJET</u> : Vote des Subventions aux associations (deuxième partie)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion nous n'avions pas tous les éléments pour voter les subventions 2026 accordées aux associations.
Il s'agit du
Comité des Fêtes pour 500 €
L'APE pour 150 €
Société de Chasse de Cazals et ADPFM pour 300 €

Après une longue discussion, le conseil municipal à la majorité accepte d'accorder les subventions telles qu'énoncées ci-dessus.

DIVERS/INFORMATION

1- L'adjudant-chef Quentin GUY, chef du centre d'incendie et de secours de Cazals souhaite rencontrer la nouvelle équipe municipale pour pouvoir échanger et créer un contact direct entre la commune et le centre de secours de Cazals. **L'équipe municipale propose le 17 juin avant la** réunion mensuelle à 19h.

2- Le maire informe les conseillers du remplacement de Jean Louis Peyrilles.
Ses tâches seront assurées, pour l'entretien des biens communaux, par Grégori Martegoutte, auto-entrepreneur.

3- Le maire informe de l'orientation prise pour la cantine du RPI de Cazals suite à l'arrêt de livraison des repas par l'EHPAD de Puy l'Evêque. La démarche a été engagée auprès du département pour avoir l'approvisionnement des repas par le collège de Salviac.

4- Le groupement Paroissial de Catus-Cazals va prochainement s'appeler Paroisse Saint Jean Gabriel PERBOYRE. Une cérémonie a eu lieu à Montgesty le 3 mai avec une messe célébrée par Monseigneur Laurent Caminade.

5- Depuis 26 ans, le fleurissement du bourg était assuré par Madame Bernadette ROUMEGAS. Elle a annoncé son départ de sa fonction de responsable. Le conseil la remercie pour son implication à l'embellissement du village.

6- L'état du sol de la halle est inquiétant. La proposition de réparation demandée par la société De Nardi n'est pas acceptable. Bernard REDOULES a demandé à Monsieur De Nardi par lettre recommandée de bien vouloir nous proposer rapidement une solution pérenne.
Les poteaux seront nettoyés par une partie de l'équipe municipale le samedi 23 mai et seront traités le samedi suivant.

7- Le site internet sera remis au gout du jour par Lex Vanden-Nieuwenhuizen.
La personne du conseil en charge de la relation avec Lex est Laetitia ROYER.

8- Frédéric Blondel fait le point des interventions sur les déclarations concernant les poteaux téléphonique dégradés. Avec Serge GIBILY ils traitent un à un ces problèmes.
Frédéric aide les particuliers dans les démarches pour l'obtention de la fibre qui pose problème.

Le Maire	Bernard REDOULES	
Le Secrétaire	Frédéric BLONDEL	